

EXTRAIT DU REGISTRE**COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
ARRÊTE DU MAIRE N° 35/2026**

ORGANISATION D'ABRIVADO ET BANDIDO PENDANT LA FÊTE DE PÂQUES

Madame la Maire de la Commune de Souvignargues (Gard),

Vu l'Arrêté de Madame la Maire n° 34/2026 en date du 18 mars 2026 relatif aux mesures générales de sécurité des abrivado pendant la fête de Pâques qui se déroulera du vendredi 03 avril 2026 au dimanche 05 avril 2026 inclus,
Vu la demande en date du 10 mars 2026 présentée par Flodie ASTIER Présidente du Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais" a effet d'organiser des abrivado et bandido,

ARRÊTE**Article 1 :**

Le Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais" est autorisé à organiser, des abrivado et bandido, qui se dérouleront les :

- Vendredi 03 avril 2026 de 18h à 20h.
- Samedi 04 avril 2026 de 18h à 20h.

Article 2 :

Les jeux taurins énumérés à l'Article premier du présent Arrêté sont autorisés uniquement sur le circuit suivant :

- o Arènes → Rue du 11 Novembre 1918 → Chemin des Combes → Grand'Rue → Plan Barban → Chemin du Grès → Rue des Aires → Chemin des Combes → Arènes.

Article 3 :

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Sommières.
- M. le Chef de Corps du Centre d'Incendie et de Secours de Sommières.
- Mme la Présidente du Comité des Fêtes "Le Scorpion Souvignarguais".
- Manade "Arlatenco" – Eric CLEMENT – 264 rue du Stade – 30920 CODOGNAN (04/04/2026).
- Manade "Robert H" – Robert HERLEMANN – 83 Rte de la Camargue – 30920 CODOGNAN (03/04/2026).

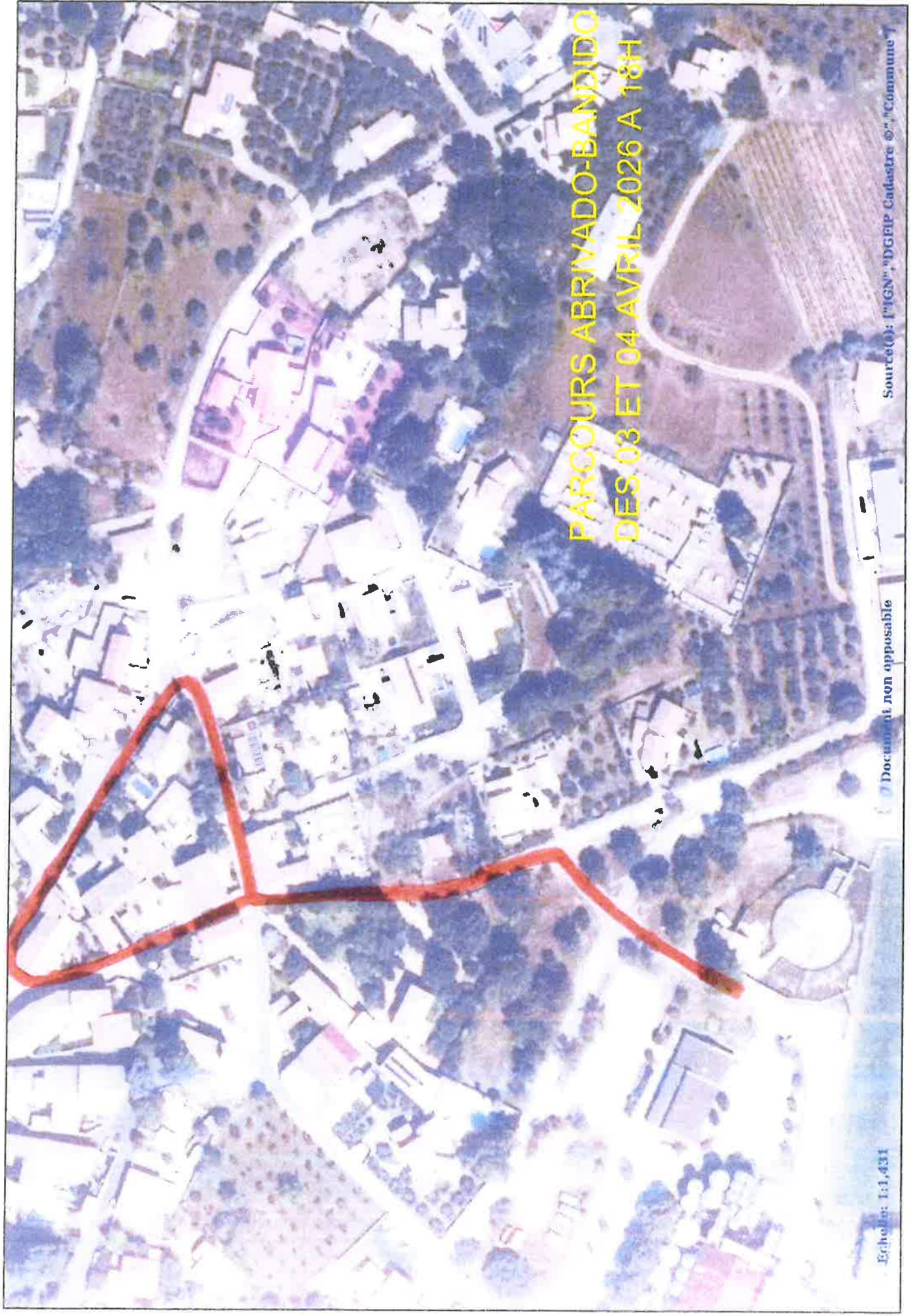
Le présent arrêté sera :

- affiché par les soins de l'organisateur aux différents accès menant sur le parcours des manifestations,
- distribué par les soins de l'organisateur aux administrés concernés par le parcours des manifestations.

Fait à Souvignargues, le 18 mars 2026

**La Maire,
Catherine LECERF**





PARCOURS ABRIVADO-BANDIDO
DES.03 ET 04 AVRIL 2026 A 18H

Echelle: 1:1,431

Document non opposable

Source(s): l'IGN, l'DGFiP Cadastre 65, la Commune